

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 18 Février 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix huit Février 2011 sur la convocation du Maire en date du 12 Février 2011.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mr CLERGET Damien, Mr LEGRAIN Frédéric et de Mr SEGUIN Didier, excusés, et de Mr BLANC Frédéric, absent.

Mr STIRNEMANN Claude lit le PV de la réunion du 21 Janvier 2011 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme BELLENEY Jocelyne est élue secrétaire de séance.

Projet arrêté par le comite syndical du SMSCoT

Suite à la demande de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO), Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de donner un avis sur le projet arrêté par le comité syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine (SMSCoT). Après discussion, une grande majorité des conseillers fait remarquer que la commune perdra de son autonomie dans la gestion de son territoire.

Préparation du schéma départemental de coopération intercommunale

Mr le Maire, fait part aux conseillers du courrier de Mr le Préfet du Doubs stipulant la préparation du schéma départemental de coopération intercommunale. Il nous sollicite pour recueillir notre avis et des propositions d'évolution de nos structures intercommunales. Le Conseil Municipal estime que son bassin de vie est plus tourné du côté de Marnay que de St-Vit.

Convention pour le suivi agronomique des boues (station d'épuration)

M. le Maire expose que la convention du suivi agronomique des boues de la station d'épuration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs est arrivée à expiration le 31/12/2010 et qu'il y a lieu de la renouveler. Le devis estimatif annuel s'élève à 2 557.20 HT, montant révisable suivant les tarifs votés par la Chambre d'Agriculture et les évolutions du contenu technique. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (7 pour et 2 abstentions) de renouveler la convention à compter du 01/01/2011 pour 3 ans et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Convention d'autorisation de passage – itinéraire de randonnée

Mr le Maire expose que le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée menée par la Communauté de Communes des Rives de l'ognon est en cours de réalisation. Après une phase de concertation, dans le cadre de ce projet intercommunal de développement de la randonnée, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins de la commune susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, dont l'élaboration revient au Département, soit :

- Chemin des Rappes,
- Chemin de Lavernay à Chazoy.

Ces chemins figurent sur fond cartographique dans le dossier joint en annexe de la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable aux propositions de sentiers à inscrire au PDIPR sur le territoire communal.
- Demande au Département l'inscription au PDIPR, des chemins ruraux prévus.
- S'engage :
 - o Conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins,
 - o A ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux inscrits au PDIPR,
 - o En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural inscrit au PDIPR, à informer le Conseil Général et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité,
 - o A prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée,
 - o A intégrer la préservation des chemins ruraux inscrit au PDIPR dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de tous documents d'urbanisme inhérents à la commune,
 - o A prendre les dispositions nécessaires, dans le cadre du pouvoir de police du Maire, afin de limiter, voire interdire quand cela est possible, le passage des engins motorisés sur cet itinéraire sauf pour les ayants droits (propriétaires riverains ne disposant pas d'autres voies d'accès, service de secours, équipe d'aménagement et d'entretien,...).
- Accepte le balisage et la pose de signalétique conformément aux préconisations du PDIPR du Doubs.
- Autorise la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon a procéder à l'aménagement, la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR.
- Autorise Mr le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Compte administratif Service Energie Photovoltaïque M 4 2010 – Compte de gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M 4 2010. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un déficit de 435.93 €
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 436.00 €

Compte administratif Service Energie Photovoltaïque M 4 2010 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M 4 de l'exercice 2010 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 436.00 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 435.93 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- C / 1068 : affectation en réserves d'investissement : 435.93 €

- C / 002 : excédent de fonctionnement reporté : 0.07 €

Compte administratif assainissement M 49 2010 – Compte de gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M 49 2010. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un déficit de 22 937.88 €

- pour la section de fonctionnement : un excédent de 22 937.88 €

Compte administratif assainissement M 49 2010 – Affectation du resultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M49 de l'exercice 2010 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 22 937.88 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 22 937.88 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- C / 1068 : affectation en réserves d'investissement : 22 937.88 €

Compte administratif Commune M 14 2010 – Compte de gestion

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M14 2010. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un déficit de 45 920.07 €

- pour la section de fonctionnement : un excédent de 339 642.47 €

Compte administratif Commune M 14 2010 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M 14 de l'exercice 2010 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 339 642.47 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un besoin de financement de 45 920.07 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 71 000.00 €

Recettes : 32 521.00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

C / 1068 : affectation en réserves d'investissement : 84 399.07 €

C / 002 : excédent de fonctionnement reporté : 255 243.40 €

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement :

En application de l'article 73 de la loi du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, M. le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2010.

Cimetière – Arrêté de reprise définitif

Vu les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 27/04/2007 et 29/10/2010, dans le cimetière communal

Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon

Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de la remise en état

Le Conseil Municipal,

- considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon
- considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs

Article 1^{er} : le Maire est autorisé à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Carré n° 1 : 21- 01

Carré n° 2 : Tombes n°4, 5, 6, 9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 22, 24, 26, 29, 31

Carré n° 3 : Tombes n°13, 26, 29, 31, 33, 35, 37, 38, 39, 50, 51, 52, 53

Carré n° 4 : Tombes n°28, 29, 33, 48, 50, 51

Article 2 : le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au patrimoine communal, les sépultures dont la liste suit :

Carré 1 : tombes n°17, 20

Article 3 : les sépultures inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Article 4 : plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

Article 5 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu commission voirie :

Bruno BOUJU fait le compte rendu de la commission voirie du 3 février 2011.

Divers travaux sont prévus :

* Elagage des arbres place du Breuil et chemin de la mousse, le devis de Mr Ferret est retenu pour un montant de 1400 € HT. (8 pour, 1 abstention)

* Prévision de reconduction du contrat avec les chantiers départementaux pour l'année 2011.

* Le désherbage sera confié à l'employé communal, ainsi que le nettoyage de la fontaine.

* Une journée bouche trous aura lieu le samedi 9 avril 2011 et une journée village propre aura lieu le samedi 16 avril 2011. Une information sera faite dans le bulletin municipal du mois de mars.

* La commission fleurissement se réunira le mercredi 09 mars 2011 à 20 h 30 salle de la Mairie, un appel à la population sera fait dans le bulletin municipal.

Bruno BOUJU présente les devis de travaux de la Sté Cadoux : réalisation de l'aire de stockage de l'Esconcher pour un montant de 3 750 € HT., complément de travaux de voirie pour le chemin de Béveau et de Rougeolle et création de 2 aqueducs pour

accéder à la forêt du Chanot de chaque côté du chemin des Rappes pour 1 450.00 € HT.

Orientations budgétaires 2011

Quelques pistes sont évoquées :

Rénovation de la salle polyvalente (insonorisation et travaux de peinture).

Réfection de l'aire de jeux du lotissement des Grandes Fosses.

Remplacement de la clôture du terrain de basket.

Achat d'un véhicule

Questions diverses

Karine DUQUET demande l'autorisation de créer une adresse mail pour recevoir les commentaires sur un blog.

Didier SEGUIN fait le compte rendu de la réunion de l'association Bien Vivre. Le dossier d'extension du centre d'enfouissement technique de Corcelles Ferrières a été retiré, mais un nouveau projet de création de site sur Lanterne-Vertière a été présenté. Un rendez-vous est prévu avec le nouveau Préfet. L'association demande aux élus et à la population de reprendre position sur le nouveau projet.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la date de l'opération brioche de l'ADAPEI qui est fixée le week-end du 16 et 17 avril 2011.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à minuit quinze
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 18 Mars 2011 à 20h30**

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 18/02/2011 :

- Convention pour le suivi agronomique des boues (station d'épuration)
- Convention d'autorisation de passage – Itinéraire de randonnée
- Compte administratif Service Energie photovoltaïque M4 2010 – Compte de gestion 2010
- Compte administratif Service Energie photovoltaïque M4 2010 - Affectation des résultats
- Compte administratif assainissement M49 2010 – Comptes de gestion 2010
- Compte administratif assainissement M49 2010 - Affectation des résultats
- Compte administratif Commune M 14 2010 – Comptes de gestion 2010
- Compte administratif Commune M 14 2010 - Affectation des résultats
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- Cimetière – Arrêté de reprise définitive